

L'ASL part en guerre contre les envahisseurs

Vous avez sans doute tous déjà vu un de ces massifs végétaux exubérants au bord du lac, le long d'une rivière ou sur le flanc d'un talus, formé de hautes tiges munies de belles et grandes feuilles vertes.

Si on peut leur trouver quelque esthétique plaisante, il n'en reste pas moins que la plante, nommée Renouée du Japon, n'est pas une espèce indigène et possède certains traits largement indésirables. En effet, elle présente une fâcheuse tendance à envahir irrémédiablement les terrains et à empêcher toute autre espèce de se développer. Les rives de lacs, de rivières et autres talus se voient rapidement recouverts d'une masse végétale uniforme durant la belle saison puis présenter un paysage bien triste de tiges sèches laissant la place à un sol nu durant l'hiver. L'absence de végétation est d'ailleurs un facteur d'érosion bien malvenu selon les endroits, accélérant l'effondrement des rives par exemple.

Son caractère pionnier facilite son maintien au détriment des espèces locales grâce à diverses adaptations et capacités spécifiques. Le risque encouru est d'aboutir à terme à la banalisation des milieux infestés et de provoquer une diminution de la biodiversité.

Les caractéristiques de la compétitivité de la Renouée du Japon sont:

- une croissance très rapide (jusqu'à 3 ou 4 centimètres par jour; 3 mètres en quelques semaines);
- des rhizomes traçants permettant une repousse massive après l'hiver ou une coupe et un bon étalement au sol;
- une repousse, ou bouturage, à partir de très petits fragments de plante, comme un bout de tige ou de racine;
- l'émission de substances toxiques pour empêcher le développement des autres plantes et prendre le contrôle;

- le fait que, originaire d'Asie, elle ne subit aucune attaque de parasites sous nos latitudes;
- un seul point faible: elle n'aime pas l'ombre.

Elle s'étend rapidement au gré des courants ou à la faveur de divers travaux comportant le transport de terre.

L'ASL s'est donc décidée à saisir le problème à bras le corps et à contribuer aux efforts visant à limiter la propagation de cette plante indésirable, voire à l'éradiquer dans la mesure du possible si l'implantation est récente.

L'usage d'herbicides étant exclu en milieu aquatique, il faut recourir à des arrachages réguliers ou à des fauches répétées d'avril à septembre durant au moins cinq ans tout en veillant à évacuer scrupuleusement tous les résidus. En effet, le moindre fragment de plante repartirait sans problème (bouturage) sans une intervention musclée.

Il est certes quasi impossible de parvenir à sa disparition totale mais on peut espérer que sa vitalité soit suffisamment amoindrie pour rétablir la compétition avec les autres plantes.

Suite à des contacts pris avec l'Etat de Genève et quelques communes vaudoises de la Côte, l'ASL prépare un plan d'action concerté avec les pouvoirs publics pour intervenir dès ce printemps sur des lieux et selon des modalités encore à convenir avec les services concernés.

La réalisation d'un inventaire exhaustif des foyers présents sur les rives du lac et les berges des cours d'eau en collaboration avec les cantons et départements riverains ainsi que la Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL) constitue la première étape envisagée.

Nous ne doutons pas que nombre d'entre vous, membres de l'ASL et lecteurs de LEMANIQUES, en famille, entre amis ou individuellement, aurez à cœur de vous mobiliser pour nous aider dans cette entreprise de longue haleine pour lutter contre ce fléau que représentent les plantes envahissantes. L'occasion aussi d'une occupation en plein air bonne pour la santé et, pourquoi pas, de rencontres et de partage! Cette action répond d'ailleurs parfaitement aux nombreuses demandes d'organisation de journées de volontariat émanant d'entreprises de la place ou d'écoles pour lesquelles l'ASL organise régulièrement des actions en faveur de la sauvegarde des eaux et des écosystèmes aquatiques de la région lémanique. Toutes les forces de travail sont donc les bienvenues pour assurer une régularité des interventions. Une mobilisation générale pour notre nouvelle action «**Halte aux Renouées**» est donc requise pour le secteur «Genève et Vaud proche» dans un premier temps.

Inscrivez-vous dès à présent: asl@asleman.org ou 022 736 86 20

Vous recevrez les informations nécessaires sur les types de tâches que vous pourrez accomplir, les sites d'intervention et les périodes de l'année au cours desquelles sera organisée cette action d'envergure.



Photo J.-N. Gos

Une telle action ne peut être organisée et entreprise que sur une base de volontariat de la part de toutes les personnes soucieuses de sauvegarder notre environnement.

Si certaines plantes envahissantes peuvent s'avérer nocives pour la santé, telles que la Berce du Caucase (brûlures) ou l'Amброisie à feuilles d'armoise (allergène), rassurez-vous, **la Renouée du Japon est inoffensive pour l'homme!** Elle « se contente » d'éliminer les plantes en occupant leur terrain et provoque l'érosion des berges ainsi que des dégâts aux routes et constructions. Quoique plaisante à l'œil lorsqu'elle est en fleurs, elle banalise le paysage et en hiver, les tiges se décomposent et laissent un sol nu fort inesthétique.

Liste noire/« Watch List », les « fleurs du mal » sont fichées

Parmi les plantes exotiques (appelées néophytes) introduites volontairement (plantes d'ornement) ou pas en Suisse au cours des siècles depuis 1500 ans ap. J.-C., environ 1 % peut à terme se répandre massivement au détriment de l'équilibre des communautés végétales indigènes et provoquer une altération de la biodiversité par disparition de certaines espèces. L'UICN estime que les plantes envahissantes sont la deuxième cause de diminution de la biodiversité dans le monde.

A l'instar des listes rouges qui recensent les espèces menacées de disparition, la Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages a dressé une liste noire des plantes envahissantes à éradiquer en raison des dommages qu'elles causent au niveau de l'environnement, de la santé humaine et/ou de l'économie. Cette liste comprend actuellement 24 espèces.

Une seconde liste dite « Watch-List » comprend une vingtaine d'espèces qui peuvent potentiellement causer des dommages et dont l'expansion doit être surveillée et si nécessaire empêchée.

Les milieux aquatiques et humides comptent parmi les plus touchés par les néophytes envahissants.

L'envahissement des milieux naturels, agricoles et forestiers induit un coût écologique et économique élevé; la lutte contre

La Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica* Houtt.)



Photos D. Aeschimann CJB-GE

- Plante de la famille des Polygonacées (Oseille, Sarrasin, Rhubarbe, ...) originaire de l'est de l'Asie, introduite en Europe au milieu du XIX^e siècle comme plante d'ornement.
- Tige rouge au printemps, vert strié de rouge en été et brun-orange en automne ressemblant au bambou, peut atteindre 3 mètres de hauteur.
- Ses feuilles mesurent de 7 à 14 cm de longueur, 8 cm de largeur en moyenne, ovales, rétrécies en pointe à l'extrémité et tronquées à la base.
- Les fleurs se présentent sous la forme de panicules blanc-crème de 8 à 12 cm de longueur.



Bases légales visant à limiter la propagation des plantes envahissantes, notamment:

- la loi sur la protection de l'environnement (art. 1 et 29a) et l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (art. 1) prescrivent une obligation générale de précaution (2008).
- la loi sur la protection de la nature et du paysage régit le lâcher d'espèces animales et végétales étrangères. L'art. 23 exige une autorisation pour l'acclimatation d'espèces, sous-espèces et races d'animaux et végétaux étrangers au pays ou à certaines régions.

ce phénomène se montre peu efficace et coûte aussi très cher. Aussi la Confédération a-t-elle notamment pour tâche de « préciser la réglementation concernant l'utilisation d'organismes exotiques envahissants; coordonner la gestion des espèces envahissantes aux échelons fédéral, intercantonal et international, en collaboration avec les cantons; sensibiliser et informer le public ». On notera l'absence d'une législation réellement contraignante...

D'ailleurs, comme le précise Christian Bohren de la Station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil dans la Recherche Agronomique Suisse (2011): « Il y a lieu de se demander [...] si les lois actuelles sur la protection de l'environnement tiennent suffisamment compte de certaines situations exceptionnelles comme la propagation d'espèces le long des cours d'eau et des rives lacustres ».

Pro Natura demande également à la Confédération qu'une stratégie nationale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes soit élaborée qui mette l'accent sur les mesures préventives.

OLIVIER GOY, JEAN-NOËL GOS et RAPHAËLLE JUGE

Pour en savoir plus

- www.cps-skew.ch
- www.cjb
- www.agroscope.admin.ch
- www.bafu.admin.ch/biodiversitaet
- www.ville-ge.ch/cjb/conservation
- http://etat.geneve.ch/dt/nature/a_votre_service-fiche_information_neophytes_espaces_invasives-12198.html
- http://etat.geneve.ch/dt/nature/especes_invasives-274-1929.html
- <http://vieux.rhone.free.fr/vieux.rhone.free.fr/doc/RENOUEE.PDF>
- <http://www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/faune-et-flore/flore-et-champignons/plantes-envahissantes>
- www.pronatura.ch/magazine
(dossier thématique mars 2013)

L'assemblée générale 2013 de l'ASL aura lieu le jeudi 30 mai à Genève

À la partie statutaire (18h30 – env. 19h30) succédera une conférence ouverte à tous suivie d'un débat:

« *L'eau: nouvel enjeu stratégique et financier ou bien commun?* »

par le Professeur Mohamed Larbi Bouguerra

Nous aurons le plaisir d'écouter un spécialiste internationalement reconnu dans le domaine de la gestion des ressources en eau, le Professeur Larbi Bouguerra, physicien, qui nous parlera de la perception de l'eau dans les pays arabes à travers ses aspects symboliques et historiques, l'enjeu qu'elle représente en raison de sa rareté, les défis de sa gouvernance et leurs répercussions sociales, économiques et environnementales. Il tentera enfin d'esquisser des pistes pour sa gestion dans le futur.

L'AG se terminera comme à l'accoutumée par un moment d'échange lors d'un apéritif au cours duquel vous pourrez poursuivre le dialogue avec M. Bouguerra et lui faire signer l'un ou l'autre de ses ouvrages. Enfin, un couscous réunira ceux qui le désirent.

Les détails de l'organisation (lieux, horaires, etc.) vous seront transmis avec la convocation à l'AG et le bulletin d'inscription et paraîtront sur le site de l'ASL après Pâques.

Réservez dès maintenant le 30 mai pour ne pas rater ce rendez-vous avec ce sujet de préoccupation si actuel qu'est la problématique de la gestion de l'eau dans les pays où elle est rare!



Après avoir entamé des études de géographie à Tunis et de psychopédagogie aux États-Unis, **Mohamed Larbi Bouguerra** a obtenu un doctorat d'Etat ès sciences physiques de l'Université de Paris Sorbonne.

Il a alors commencé une vie professionnelle d'enseignant-chercheur des deux côtés de la Méditerranée. Il a été

tour à tour assistant à la Faculté de Médecine de Paris puis directeur de recherche associé au CNRS. Il a aussi enseigné à la Faculté des Sciences de Tunis la chimie organique et la chimie de l'environnement, et a dirigé le principal centre de recherche du pays. Larbi Bouguerra a bénéficié d'un séjour de recherche en sciences de l'environnement de quatre mois à l'EPFL en 1994.

Il est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages. Il a été élu, en décembre 2012, membre à vie de l'Académie tunisienne des Sciences, des Arts et des Lettres Bait al Hikma (Carthage).

Bibliographie partielle

2003. *Les Batailles de l'eau. Pour un bien commun de l'humanité*, éd. d'En bas et Charles Léopold Mayer, Lausanne.
2002. *Linus Pauling, l'Einstein de la chimie. Génie rebelle et humaniste*, éd. Belin. Pour la science, Paris.
- Mohamed Larbi Bouguerra et al. 2010. *Il y a loin de la coupe aux lèvres, quand l'accès à l'eau devient un enjeu de gouvernance*, éd. Charles Léopold Mayer, Lausanne.